

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOUVIGNÉ**

Date de la convocation :
03 juillet 2013

L'an deux mil treize, le dix juillet à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LE GALLIOT Jean-Bernard, Maire,

Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Votants : 9

Présents : Messieurs LE GALLIOT Jean-Bernard, LELOUP Sylvain, VERON Philippe, LETERME Philippe, GIRAULT Thierry et mesdames DUBOIS Christine, DEUIL Lydie, SEBY Cécile

Absents excusés : Madame MARSOLLIER-BIELA Virginie représentée par Madame DUBOIS Christine
Monsieur MOUSSAY David et Mesdames CHAUVEAU-BOULVRAIS Marie-Thérèse, LOUIS Séverine

Absents : Messieurs BARON Stéphane et GARNIER Cyrille

A été élu secrétaire de séance : Monsieur GIRAULT Thierry

Délibération n° 50/2013

CIMETIERE : tarif pour la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir

Sur proposition de la commission voirie, réseaux et environnement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de fixer un tarif pour la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir, à compter du 1^{er} septembre 2013 :

- Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 50 €

Monsieur Sylvain LELOUP, Adjoint au Maire, rappelle que :

- la dispersion des cendres sera consignée sur un registre spécial en mairie ;
- L'identification de la dispersion des cendres est assurée par l'apposition d'une plaque gravée, sur la colonne du souvenir, fournie et facturée à la famille par les pompes funèbres.

Un seul modèle de plaque sera autorisé sur la colonne du souvenir.

La police de caractères sera laissée au choix des familles.

Dimension de la plaque 16 cm x 12 cm x 0,2 cm en marbre de couleur noir.

Aucun objet autre que cette plaque ne peut être fixé aussi bien sur la colonne que sur l'espace de dispersion.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

A Louvigné, le 11 juillet 2013

Le Maire,

J.B. LE GALLIOT

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

053-215301417-20130710-201300047-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2013

Publication : 12/07/2013

Pour "l'Autorité Compétente"
par délégation